



les Nouvelles Calédoniennes

Published on *LNC.nc* / *Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie*
(<https://www.lnc.nc>)

Accueil > [Nouvelle Calédonie](#) > [Justice](#) > [Le tueur de chats va quitter le Camp-Est](#) > [Le tueur de chats va quitter le Camp-Est](#)

Justice.

[Le tueur de chats va quitter le Camp-Est](#) ^[1]

J.-F.G. | Créé le 07.07.2016 à 03h00 | Mis à jour le 24.07.2016 à 17h34

En avril, le sort d'un chaton avait provoqué une onde de choc auprès des internautes et des défenseurs des animaux. Sur d'atroces photos publiées sur Facebook, on voyait un jeune chat à l'œil énucléé et couvert de sang avec des commentaires incitant aux « crimes » d'animaux... C'était l'heure de l'indignation. Et des plaintes à l'encontre de Daniel, 20 ans, habitant à Nouméa.

Après [quinze jours de Camp-Est](#) ^[2], il s'est présenté hier à la barre, affirmant « regretter ce qu'il avait fait. Tuer le chat, à coups de poing » mais assurant qu'il n'avait « pas pris ni posté la photo. »

De la barbarie

Pas de quoi convaincre la Spanc et l'association d'assistance aux animaux du Caillou, qui se sont toutes deux constituées parties civiles. Face à celui qui a reconnu avoir tué plusieurs chats, Chantal Coët Gateau, présidente de la Spanc, réclame « une lourde condamnation, mais également qu'un suivi psychiatrique soit mis en place. » Me Martin Calmet, conseil de l'association d'assistance aux animaux du Caillou, rappelle, quant à lui, que « la condition animale est un vrai fléau ici et que l'affaire a suscité un émoi colossal ». À la défense, Me Cazali reconnaît la barbarie. « Mais il n'est pas à l'origine ni responsable des commentaires. Ce qui a choqué ce n'est pas l'acte mais la publication sur les réseaux sociaux ! Il vous l'a dit, il regrette et n'a pris aucun plaisir. » Rappelant que son client n'a « pas à payer pour tout le monde », l'avocate rappelle tout de même « qu'un homme qui bat sa femme, avec un casier vierge, est condamné à de la prison avec sursis. »

Daniel, lui, a déjà passé 15 jours au Camp-Est. Le tribunal entend. Le tortionnaire de chats est condamné à 15 jours de prison. Une peine déjà effectuée. Il est libre. Et à coup sûr, évitera Facebook. Et les chats.

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/pays/justice/le-tueur-de-chats-va-quitter-le-camp-est> asdasdasdad

Links

[1] <https://www.lnc.nc/article/pays/justice/le-tueur-de-chats-va-quitter-le-camp-est>

[2] <http://www.lnc.nc/article/pays/le-tortionnaire-de-chats-dort-au-camp-est>